

RAPPORT
AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS

RAPPORT 21/25/03

Voie relatif à la requalification du Jarret, adressé à Madame la Présidente de la Métropole d'Aix Marseille Provence et Monsieur le Président du Conseil de Territoire 1, Aix-Marseille-Provence Métropole.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Les élu.es des 4e et 5e arrondissements de Marseille s'inquiètent de l'absence de prise en compte par vos services des nombreuses remarques et remontées concernant les difficultés rencontrées par les usagers et les riverains suite à la requalification de la rocade du Jarret par la Métropole.

Ces difficultés vont même jusqu'à faire la Une de la presse locale. Ainsi, le quotidien La Provence tirait son édition de Marseille du lundi 8 février 2020 par un titre sans équivoque : « *Le Jarret rénové mais dangereux* ».

Par un courrier du 29 décembre 2020, resté sans réponse, Didier Jau, maire des 4e et 5e arrondissements et Audrey Gatian, adjointe au maire de Marseille chargée des Mobilités alertaient la Métropole d'Aix Marseille Provence et le Conseil du Territoire 1, Aix-Marseille-Provence Métropole sur ces difficultés après l'achèvement des premières tranches de circulation.

Les élu.es du conseil d'arrondissements de la mairie des 4e et 5e arrondissements de Marseille vous alertent tout d'abord à propos de problèmes rencontrés par les automobilistes liés à l'absence de signalisation, à de nombreux rétrécissements de chaussée. Ils vous alertent également sur la nécessité de prendre en considération l'accessibilité universelle pour toutes et tous.

Les élu.es du conseil d'arrondissements de la mairie des 4e et 5e arrondissements de Marseille demandent à ce qu'une évaluation contradictoire des premières phases de la requalification (de la rue Sainte-Cécile au boulevard de la Blancarde, dans les 4e et le 5e arrondissements) soit réalisée. Les usagers et les riverains sont les premiers concernés, ils doivent être consultés.

Les éléments issus de cette évaluation pourront ainsi servir à réorienter les deux dernières phases 4 et 5 (de la Place de Pologne à la rue Sainte-Cécile, puis du boulevard Françoise-Duparc en direction de l'Hôtel du Département) afin que les difficultés rencontrées dans les premières phases ne soient pas reproduites.

Pour ces dernières phases, les élu.es du conseil d'arrondissements de la mairie des 4e et 5e arrondissements de Marseille demandent que les principes d'aménagement directeurs suivants puissent être mis en œuvre afin que la requalification corresponde aux besoins du secteur et répondent aux enjeux environnementaux et de santé publique.

Un premier principe est l'apaisement des voies de circulation

Cela doit se traduire par une extension des espaces consacrés aux transports en commun, aux modes doux et actifs de déplacement et à l'espace public afin d'améliorer le cadre de vie. La rocade du Jarret conserve encore trop son aspect de rocade autoroutière, inadaptée à la ville d'aujourd'hui.

Ainsi, nous demandons la mise en place de voie réservée aux bus de manière continue pour améliorer la fréquence et la régularité des dessertes. Nous demandons un positionnement des pistes cyclables séparée du flux de circulation automobile et des piétons, et non plus sur les trottoirs, ce qui met en conflit piétons et cyclistes.

Un second principe, essentiel pour le cadre de vie des habitants, est celui d'un projet moins minéral, moins imperméable et beaucoup plus végétalisé permettant une réduction directe et importante des pollutions sonores et visuelles et contribuant à une réduction de la pollution atmosphérique.

Nous savons que les villes doivent disposer d'îlots de fraîcheur afin de faire baisser la température sur les chaussées et trottoirs mais également sur les façades des immeubles.

Nous demandons que dans le cadre d'une requalification d'une telle ampleur la lutte contre les îlots de chaleur soit une priorité.

Cette requalification engage Marseille pour plusieurs décennies, elle représente une dépense colossale d'argent public.

Par ce vœu, le conseil d'arrondissements de la mairie du troisième secteur de Marseille, les élu.es, vous demandent d'entrer dans une démarche d'anticipation pour que ce projet structurant pour notre ville réponde au mieux aux enjeux de de la ville d'aujourd'hui et à celle de demain.

LE CONSEIL DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA LOI N° 82-1169 du 31 DECEMBRE 1982
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil d'arrondissements de la Mairie des 4^e et 5^e Arrondissements de Marseille émet le vœu auprès de la Métropole d'Aix-Marseille Provence et de son Conseil de Territoire 1 que soient prises en compte les demandes suivantes :

- Une évaluation contradictoire des premières phases de la requalification du Jarret avec les usagers et les riverains ;

- Le respect des principes d'aménagement pour les phases à venir prenant en compte :

1 – L'apaisement des voies de circulation afin de lutter contre la pollution atmosphérique, la pollution sonore :

. Avec une voie en site propre et continue pour les bus,

. Un positionnement des pistes cyclables séparée du flux de circulation automobile et des piétons, et non plus sur les trottoirs, ce qui met en conflit piétons et cyclistes,

. Une sécurisation des voies dédiées aux flux automobiles.

2 – Une végétalisation accrue limitant les pollutions sonores, visuelles et atmosphérique et une désimperméabilisation des espaces minéralisés afin d'améliorer le cadre de vie des riverains du Jarret.

Didier JAU
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements

